Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_063-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-063

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

21/05/2026

Date d'affichage

12/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 21 mai 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jocelyne DARTHY, Maryse THEBAULT par Jean-René CARFANTAN

Était absente excusée non représentée : Agnès CELEYRETTE

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Erwan BRIAND

DÉLIBÉRATION N°2026-063

FINANCES

Etude sur le versement d'une participation au fonds d'aide aux jeunes piloté par le Département des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes piloté par le Département. Ce courrier a pour but d'inviter l'ensemble des collectivités à abonder ce fonds.
Celui-ci a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle. Le fonds a permis d'aider 1227 jeunes dans différents thématiques : logement, formation, mobilité, carburant, permis de conduire. La mission locale est un des interlocuteurs permettant d'accéder à cette aide.
Le montant de la participation de la commune est libre, le Conseil Départemental propose un montant de 0,35 € à 0,40 € par habitant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'octroyer 718,40 € au fonds d'aide aux jeunes piloté par le Département soit 0,40 € par habitant

Fait à Matignon, le 27 mai 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)